



Guill'AMAP
Contrat d'essai
pour une durée de 1 mois
Contrat valable
du 26/03/2007 au 09/04/2008,
pour 2 paniers de fromages de chèvre

Ce contrat est organisé par La Guill'AMAP et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Il est établi entre

Cathy et Jean RANSON
Les Chèvres Buissonnières
Fromagers
Demeurant à
La Paponnière
69440 SAINTE CATHERINE

Dénommés « les Producteurs »

Et

.....
.....
Membre adhérent de l'AMAP Lyon
Guillotièrre
Demeurant à
.....
.....

Dénommé « l'Amapien »

Engagement réciproque :

Les producteurs s'engagent à fournir, pendant 1 mois, un panier bimensuel de fromages de chèvre, issus de leur exploitation, et à entreprendre les démarches de certification en Agriculture Biologique. Les producteurs s'engagent à tout mettre en oeuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Trois types de paniers sont proposés:

- Un panier à 8,85 euros
- Un panier à 12,55 euros
- Un panier à 13,10 euros

L'Amapien s'engage à acheter les 2 paniers de fromages prévus au contrat. L'Amapien accepte les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

Un dialogue permanent est établi entre les producteurs et l'Amapien afin de résoudre les problèmes éventuels sur les productions à venir, d'échanger sur la composition des paniers, les fromages ou l'agriculture biologique.

Durée :

Ce contrat est le premier contrat signé entre les Producteurs et l'Amapien, dans le cadre de l'AMAP Lyon Guillotière. Il couvre 4 semaines et implique la distribution de 2 paniers.

Ce contrat couvre l'abonnement aux paniers du 26 mars 2008 et du 9 avril 2008.

A l'occasion de la deuxième distribution, chaque Amapien pourra décider s'il souhaite s'engager dans une démarche à plus long terme et signer dans ce cas un nouveau contrat, valable pour une durée de 6 mois.

Calendrier :

Dates de distributions :

- mercredi 26 mars 2008
- mercredi 9 avril 2008

Modalités de livraison :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Sixième Continent, 51 rue St Michel 69007 LYON, le mercredi soir entre 18h30 et 20h30.

Tout panier non récupéré à la fin de la distribution sera perdu pour l'adhérent. Aucun panier ne sera remboursé.

A noter qu'il est tout à fait possible que quelqu'un vienne chercher le panier à la place de l'adhérent.

Règlement :

Je m'engage à régler dès maintenant :

2 paniers à 8,85 euros, soit 17,70 euros pour 2 paniers

2 paniers à 12,55 euros, soit 25,10 euros pour 2 paniers

2 paniers à 13,10 euros, soit 26,20 euros pour 2 paniers

Je règle :

en chèque (à l'ordre de LES CHEVRES BUISSONNIERES)

Fait le .../.. ./.. . à Lyon en 2 exemplaires

L'Amapien

(faire précéder la signature
de la mention « Lu et approuvé »)

Les Producteurs

(faire précéder la signature
de la mention « Lu et approuvé »)